



OPERATION TRANQUILITE VACANCES

La Police Municipale Mutualisée (Mondelange, Clouange et Richemont) en collaboration avec les forces de Polices étatiques (Police Nationale et Gendarmerie Nationale) met en place à partir de cette année l'Opération Tranquillité Vacances (OTV).

Ce dispositif permet de limiter les risques de cambriolage pendant l'absence des administrés lors des vacances.

Les forces de l'ordre proposent d'envoyer régulièrement des patrouilles vérifier que rien de suspect ne se passe à leur domicile. Cela permet aussi de dissuader les éventuels cambrioleurs.

La procédure est **simple** et **gratuite**.

Pour bénéficier de ce service, plusieurs possibilités s'offre à vous :

1. L'inscription en ligne :

En remplissant le formulaire en ligne via <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> et dans ce cas, vous devrez adresser une copie à la Police Municipale Mutualisée, soit :

- Par mail : policemunicipale@mairie-mondelange.fr
- Ou en la déposant à la Mairie de votre lieu de résidence.

L'inscription à distance est désormais possible quel que soit l'endroit où l'on habite en métropole et dans les territoires d'outre-mer. Elle doit se faire entre le 45^{ème} et le 1 jour avant le départ (3 jours si votre domicile se trouve en zone surveillée par la police et non la gendarmerie).

Il vous sera demandé d'indiquer votre adresse, vos dates d'absence, un numéro de téléphone pour être prévenu en cas de problème et d'autres éléments comme le type de logement (maison, appartement...), la présence ou non d'une alarme, de codes d'accès...

Vous devrez également indiquer les noms des éventuelles personnes autorisées à pénétrer dans votre logement en votre absence (un voisin ou un ami qui viendrait ouvrir les volets ou relever le courrier, par exemple).

En cas de modification ou d'annulation de la demande, il faudra vous rendre à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police dont vous dépendez ou dans les locaux de la Police Municipale Mutualisée, car la modification en ligne n'est pas possible.

2. Le dépôt direct du formulaire dans un des services de police :

A cet effet, vous pouvez soit :

- Remplir et imprimer un formulaire en ligne puis le déposer ;
 - Au Commissariat de police d'HAGONDANGE si vous êtes domiciliés à CLOUANGE ou,
 - À la Brigade de la Gendarmerie d'UCKANGE si vous êtes domiciliés à MONDELANGE ou RICHEMONT, ou
 - Dans les locaux de la Police Municipale Mutualisée 1, rue des Ponts à MONDELANGE

- Remplir votre formulaire de demande directement dans un des services cités ci-dessus :

Une fois cette inscription faite, les forces de l'ordre s'engagent à passer régulièrement à votre domicile, de jour comme de nuit, en semaine et le week-end, afin de vérifier que rien d'anormal ne s'y produit. Vous ne saurez pas à quel moment et comment se déroule la surveillance, mais vous seriez averti si quelque chose de suspect était constaté.

Toutefois, nous vous recommandons de suivre quelques conseils avant votre départ en vacances, et notamment :

- Ne pas indiquer ses dates de congés sur les réseaux sociaux ou sur son répondeur téléphonique.
- Vérifier, le cas échéant, que son système de protection (caméra connectée, alarme, télésurveillance) est opérationnel.
- Demander à une personne de confiance de relever le courrier, voire d'ouvrir et fermer les volets.
- Simuler une présence (avec des programmateurs branchés sur des lampes ou des appareils générant de faux aboiements, par exemple).
- Renvoyer si possible les appels depuis le téléphone fixe vers son portable.
- Verrouiller avec soin portes, fenêtres et volets.
- Ne pas garder de grosses sommes d'argent à son domicile.
- Photographier, voire faire évaluer par un expert bijoux et objets de valeur avant de les mettre en lieu sûr (de préférence dans un coffre-fort). Renseignez-vous sur les conditions de leur protection exigées par votre société d'assurances.